Le chômage en Suisse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1921)**

Heft 17

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ces rapports, dont nous n'avons le plus souvent connaissance que par les extraits qu'en donne la presse, nous sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement de notre service de documentation et pour nous tenir au courant d'une façon complète de la situation des diverses branches de notre commerce et de notre industrie.

Nous adressons dès maintenant, nos plus vifs remerciements aux Associations et Sociétés qui voudront bien répondre à notre appel.

JOURNAUX ET REVUES

Liste complémentaire des périodiques qui peuvent être consultés au siège social de la Chambre de Commerce Suisse en France. (Voir Bulletins de janvier, février et mai 1921).

SUISSE

Bulletin de "Communications" du Secrétariat de la Chambre de Commerce de Genève.

Bulletin Financier Suisse.

Bulletin Mensuel du Comptoir d'Escompte de Genève.

FRANCE

Bulletin Officiel du Syndicat des Agents du Service sédentaire des Douanes de France et des Colonies.

Bulletin de la Statistique générale de la France et du Service d'observation des prix.

Documents statistiques publiés mensuellement par l'Administration des Douanes sur le Commerce de la France.

Mon Bureau.

Revue juridique d'Alsace-Lorraine.

FOIRE DE LYON

La Foire de Lyon s'est ouverte le 1er octobre, par un temps merveilleux et au milieu d'une grande animation.

Le nombre des participants est de 736, occupant 792 stands ; il y a 89 exposants étrangers dont 13 Suisses.

Nous rappelons que la Chambre de Commerce Suisse en France a loué deux stands situés dans le Palais de la Foire ; elle y a organisé un service de renseignements sur la Suisse et y représente une partie de ses membres et la Foire d'Échantillons de Bâle. Elle a, en outre, reçu des Chemins de Fer Fédéraux et de l'Office Suisse du Tourisme un important matériel de publicité.

Nous souhaitons que ceux de nos compatriotes qui, malgré les difficultés actuelles, auront fait l'effort de participer à la Foire de Lyon voient leur confiance récompensée par la conclusion de nombreuses affaires.

LE CHOMAGE EN SUISSE

Tandis qu'en France, on signale dans la plupart des industries une reprise sensible, nous devons malheureusement enregistrer en Suisse une aggravation du chômage. Au 31 août, le nombre total des chômeurs était de 137.491 dont 63.182 — le plus fort chiffre signalé jusqu'ici — chômaient complètement. Il est à craindre que, pendant le mois de septembre, avec la dépréciation continue des changes étrangers, la situation ait encore empiré. Les industries les plus touchées sont l'horlogerie, la métallurgie, le bâtiment ; il y a une très légère amélioration dans la branche textile.

Tandis que les pouvoirs publics, Confédération et Cantons, cherchent à remédier à cette situation angoissante en subventionnant certains travaux propres à combattre le chômage (construction de maisons d'habitation et autres bâtiments, travaux du génie civil, rural et forestier), les grandes associations professionnelles s'efforcent de trouver les moyens de favoriser l'exportation des produits suisses.

La Chambre Suisse de l'Horlogerie, en particulier, a remis récemment au Conseil Fédéral un projet dont le principe, suivant la *Fédération Horlogère Suisse,* est de permettre la reprise des transactions avec les pays à change déprécié en fixant pour chacun d'eux un cours fixe conventionnel, supérieur au cours réel. La différence entre ces deux cours serait couverte totalement ou partiellement, suivant les cas, par un subside fédéral.

Cette combinaison permettrait, il y a tout lieu de le croire, une reprise des affaires et par répercussion, une atténuation du chômage.

Elle nécessiterait un crédit qu'il est difficile d'évaluer *a priori*, mais qui ne dépasserait pas un maximum de 25 millions.

Ce chiffre est basé approximativement, d'un côté sur l'importance de l'exportation dans les pays à change déprécié, pendant le premier semestre courant, et, d'un autre côté, sur l'étendue du subside à accorder, en tenant compte de la valeur des produits exportés. Le maximum ne pourrait dépasser le 30 % de cette valeur.

L'exportation totale de l'horlogerie et de la bijouterie s'est élevée dans le premier semestre de 1920 à environ 92 millions, ce qui permet de fixer cette exportation pour l'année entière à 200 millions, dont il y a lieu de déduire l'exportation dans les pays à change à peu près égal au nôtre, dont entre autres les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et l'Angleterre, approximativement 70 millions, ce qui donnerait un solde de 130 millions. Si nous prenons comme moyenne du subside à accorder le 20 % de la valeur de la marchandise exportée, nous arrivons au chiffre de 26 millions, soit en chiffres ronds 25 millions, comme cité ci-dessus.

Un cours fixe serait établi, tous les trimestres par exemple, pour chaque pays à change déprécié, par uue commission spéciale, nommée par le Conseil Fédéral.

C'est la différence entre le cours conventionnel et le cours réel qui serait bonifié aux intéressés à l'aide du subside fédéral.

L'exemple suivant illustrera la mise en pratique de ce système.

Supposons une vente d'horlogerie ou de bijouterie de Frs. suisses 1.000 dans un pays déterminé. Le cours fixe serait établi comme suit :

		Monnaie étrangère
Cours du jour	25% =	4.000
Cours fixe	30% =	3.333
Différence		667 soit fr. suisses 167

Le subside serait de 16,7 % de la valeur de la marchandise.

Le Chef du Département de l'économie publique a promis d'examiner avec bienveillance ce projet.

LA SITUATION DES BOIS EN FRANCE

Sous ce titre, le journal *Le Bois,* rendant compte de la vente des coupes de bois de l'inspection de Besançon-Est (23 septembre), annonce qu'au début de la séance, le Président du Syndicat des marchands de bois du Doubs a déposé entre les mains du Préfet de ce département, en lui demandant de le transmettre au Ministre de l'Agriculture, un vœu lui demandant « d'obtenir des Communes des délibérations qui permettent aux Conservateurs des Eaux et Forêts de fixer un prix de retrait des coupes communales à un taux qui assure à l'exploitant et au scieur les moyens de payer largement l'ouvrier et d'arriver à un prix de vente qui puisse lutter, en France, contre celui de l'étranger ».

Dans ses considérations, le Syndicat insistait sur la nécessité absolue de diminuer les prix des matériaux de construction dont le bois est un des principaux, pour aider la reconstitution des régions libérées et pour aider à la reprise des affaires; sur l'obligation de lutter contre la concurrence étrangère qui offre les sapins en sciages au prix de 120 fr. le m³ frontière et bientôt les chênes à un prix correspondant; sur le devoir de maintenir à l'ouvrier de la forêt et de l'usine, qu'il soit bûcheron ou voiturier, scieur ou ouvrier de chantier, un salaire honorable.

Il conclut en affirmant ce principe : « La baisse du bois doit commencer à la forêt. »

Dans la vente qui a suivi, les bois se sont vendus, en moyenne, à Fr. 46 le mètre cube.

A ce prix, on obtient des sciages de sapin à la vente qui peuvent varier de 160 à 180 francs le m³ et les Allemands livrent à 120 francs le m³ frontière.

Tous les exploitants et usiniers demandent donc à l'Administration de vendre ses bois à un prix tel, que transformés à la scierie, ils puissent lutter sur le marché français contre les bois étrangers et, en particulier, les bois allemands.